



COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL DÉPARTEMENTAL du 4 février 2019

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame l'Inspectrice d'académie, mesdames et messieurs, le contexte actuel rappelle, pour ceux qui pouvaient encore en douter, qu'une société ne peut pas être une simple juxtaposition d'intérêts particuliers, et que les corps intermédiaires, quels qu'ils soient, sont indispensables. Cela montre aussi qu'il est crucial que le dialogue social vive et permette des avancées concrètes. Nous, représentants du Sgen-CFDT, agissons au cours de ce mandat comme nous l'avons toujours fait, dans l'intérêt des collègues, avec pragmatisme sans être opposants de principe, en assumant notre rôle de contre-pouvoir et de contributeurs à l'intérêt général.

Madame l'Inspectrice d'académie, la rentrée qui se prépare nous interroge à plusieurs titres :

Il ne vous surprendra pas que nous soyons fermement opposés à la diminution de l'emploi prévue dans le Second degré et dans les services administratifs. Il y a là un risque réel de dégradation pour le service public d'éducation. En effet, les services administratifs qu'ils se trouvent au Rectorat, dans les DSDEN, les établissements ou au secrétariat des IEN croulent sous la tâche. Seul le dévouement et la conscience professionnelle des agents permettent à la maison de ne pas s'écrouler. En ce sens, la décision de notre ministre de supprimer les 400 ETP créés de 2012 à 2017 résonne autant comme une revanche personnelle que comme un acte politique.

Dans le Second degré, rappelons que transformer des postes d'enseignants en heure supplémentaires c'est bien entendu et en tout premier lieu supprimer des postes. Et c'est encore plus que ça, c'est aussi alourdir la charge de travail de tous les enseignants. Cette charge de travail, déjà trop lourde et encore alourdie, s'exerce de plus dans des conditions qui se dégradent fortement. Le mal-être des enseignants est prégnant et l'imposition d'une seconde HSA risque de tendre encore davantage les relations sociales dans les établissements.

Supprimer des postes c'est aussi alourdir encore un peu plus les effectifs de divisions déjà trop chargés et qui ne permettent plus d'accompagner efficacement les élèves. C'est porter atteinte à l'ambition d'une École pour la réussite de toutes et tous. Le bilan que dresse notre ministre du dispositif de dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire va d'ailleurs dans ce sens. Enseigner à des effectifs réduits permet effectivement de mieux accompagner les élèves et en particulier celles et ceux qui en ont le plus besoin. A l'inverse alourdir à l'excès les divisions c'est rendre cet objectif inatteignable.

Si la poursuite du dédoublement des classes de CE1 est un point positif pour les zones d'éducation prioritaire, nous restons néanmoins préoccupés par la problématique de la gestion des élèves à besoins particuliers, d'autant plus que les RASED n'ont pas été reconstitués, que les départs en formation ne sont pas suffisants et que dans votre projet figure encore la reconversion d'un poste G en poste E. De plus, dans nombre d'écoles ordinaires, notamment dans les zones rurales, les effectifs restent chargés, et souvent dans des classes à multi-niveaux. Dans ces conditions, la prise en charge d'élèves à besoins particuliers reste très difficile, pénalise les conditions d'apprentissage de l'ensemble de la classe et les conditions de travail des agents. Or la gestion de la diversité des publics accueillis n'apparaît pas dans les moyens accordés au premier degré.

Autre sujet d'interrogation, les évaluations nationales de CP. Elles sont très décriées par les collègues qui n'y voient pas un outil efficient pour la gestion pédagogique de leur classe. Le retour des évaluations est jugé pauvre par l'ensemble des acteurs (peu précis, difficilement exploitable et difficilement présentable aux familles), des items inadaptés, des temps de passation qui mettent en difficulté les élèves... bref les personnels ont l'impression de mettre en œuvre un dispositif qui sert d'autres intérêts que ceux de la classe. On peut par ailleurs s'interroger sur le principe d'évaluer l'ensemble d'une classe d'âge à l'aulne des 30 % les meilleurs.

Madame l'Inspectrice d'académie, nous serons attentifs à la ventilation des 19 ETP dans le premier degré mais nous nous alarmons des risques de dégradation pour notre service public d'éducation dans le second degré tant pour les élèves et les personnels que pour les services eux-mêmes.

Colmar, le lundi 4 février 2019